Recours sur le fondement de l'article 2 IV A du décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 (radiation ou refus d'inscription)

Je, soussigné(e) :

- *NOM DE FAMILLE (en lettres majuscules) :* .....
- *NOM D'USAGE :* .....
- *Prénoms :*.....
- *Date de naissance :*.....
- *Lieu de naissance :* .....
- *Adresse du domicile (en lettres majuscules):*.....

Conteste la décision de radiation de / de refus d'inscription sur* la liste électorale consulaire de…….. en date du ……20…., me concernant,

* Rayer la mention inutile

Demande, sur le fondement de l'article 2 IV A du décret n°2018-451 du 6 juin 2018 portant application de l'article 4 de la loi organique n° 2016-1047 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France et mesures transitoires :

- o mon inscription sur la liste électorale consulaire de :

Au motif que :

(Détail des arguments de la partie requérante au soutien de sa demande).

Fait à .....
le .....

Signature obligatoire du requérant (de la requérante)

<u>Destinataire :</u>
Tribunal d'Instance de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75017 Paris, France
Courriel : election.ti-paris@justice.fr

<u>A JOINDRE</u> :
- Copie de la pièce d'identité du requérant (de la requérante)
- Avis de refus d'inscription ou de radiation

Attention, le recours au titre de l'article 2 IV A du décret n°2018-451 du 6 juin 2018 n'est recevable que jusqu'au 20 mars 2019 inclus

- Justificatif de l'inscription au Registre des Français établis hors de France, le cas échéant, preuve de la résidence dans la circonscription consulaire

Attention, le recours au titre de l'article 2 IV A du décret n°2018-451 du 6 juin 2018 n'est recevable que jusqu'au 20 mars 2019 inclus